

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 20 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 13/11/2014

Nb de membres en exercice : 15

Étaient présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Jean SOHIER, Joël PLUMÉ, Olivier CHASLES, Margot CHALOUAS, Valérie COMPAIN, Laure DESTOUCHES, Sonia GAUBUSSEAU, Nicole JEUDI, Nathalie LEFEBVRE, Michel HALOPÉ, Anne DESCHERES

Étaient absents : Éric MAKAGON (pouvoir à Anne DESCHERES)

Secrétaire de séance : Sonia GAUBUSSEAU

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

♦ AFFAIRES COMMUNALES

M le maire nous fait part de la démission d'un membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Il convient à nouveau de délibérer sur la composition des membres issus du conseil municipal :

- *modification du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS*

Monsieur le Maire rappelle les conditions législatives liées à ce choix. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à douze le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

- *élection des membres du centre communal d'action sociale*

Monsieur le Maire rappelle les conditions législatives liées à ce choix, ainsi que le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS fixé par délibération à douze par le Conseil Municipal, soit six membres élus par le Conseil Municipal et six membres désignés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au 4ème alinéa de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et de Familles. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des membres du CCAS. La liste suivante est élue à l'unanimité :

Le Président : Alain ANCEAU

Les Membres : Nicole JEUDI, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Olivier CHASLES, Margot CHALOUAS, Laure DESTOUCHES, Eric MAKAGON
sont élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de St Roch

M le Maire demande au CCAS ainsi qu'à la commission des Affaires Scolaires de travailler sur l'imprimé de demande d'aide avant le 01/01(voyage scolaire) et de fournir les montants prévisionnels pour le budget 2015.

- Voisins vigilants- Les Hauts de St Roch

Monsieur le Maire rappelle le principe du dispositif « voisins vigilants ». Ce dernier a été mis en place pour le quartier situé rue des Pinsons. Des habitants du lotissement « Les Hauts de St Roch » ont souhaité également participer à ce dispositif citoyen. Après avoir entendu l'exposé de M le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de mettre en place le dispositif « voisins vigilants » dans le quartier des Hauts de St Roch
- autorise M le Maire à signer le protocole correspondant ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision
- autorise M le Maire à installer les panneaux afin de mettre en place ce protocole

- Décision modificative n°1 budget commerces

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à divers ajustements comptables, par décision modificative de l'exercice courant. Cette proposition est détaillée ci-après, à savoir, en fonctionnement :

Compte 658 charges diverses gestion courante	+ 1 €
Compte 63512 taxes foncières	- 1 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

♦ **COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

ASSAINISSEMENT

M Marchand signale que plusieurs habitants de la Gentilhommière ont trouvé le montant de la taxe élevé malgré la diminution votée. Le chantier suit son cours.

COMMUNICATION

Mme Descheres est en attente des articles des commissions et des photos demandées. La commission poursuit sa collaboration avec la société Cawet concernant la réalisation de notre journal communal « Entre Nous ».

VOIRIE

La prise de compétence voirie par la communauté de communes avance. M Halopé a sollicité auprès de leur commission un radar pédagogique.

ENVIRONNEMENT

M le Maire propose à la commission de travailler en collaboration avec le responsable des Anciens Combattants, le Général Laviatte, sur la restauration et mise en valeur du monument des fusillés dans la forêt de Poillé.

La commune a obtenu 3 pétales pour son fleurissement et un rosier en cadeau.

La communauté de communes a proposé un container textile. Ce dernier pourrait être déposé sur le parking du stade.

La communauté de communes nous a donné un nouveau collecteur de pile.

La communauté de communes a informé les délégués de la commission environnement de la mise en place par Touraine Propre des « boîtes à livres ».

Des devis pour élagage rue du Mortier Renaud, rue de la Baratterie ainsi qu'au lotissement de la Foire vont être demandés.

Actuellement la communauté de communes ne souhaite pas que le plateau sportif soit utilisé pour des activités non liées au sport. M Plumé envisagerait donc de demander un changement de revêtement en sol synthétique.

BATIMENTS

Toutes les entreprises se sont réunies aujourd'hui pour le projet de la future bibliothèque. Les travaux vont bientôt commencer avec une fin envisagée en juin 2015.

Toutes les classes de primaires sont désormais équipées de vidéoprojecteurs.

AFFAIRES SCOLAIRES

Le compte-rendu de la dernière réunion est distribué aux élus. Un intervenant a arrêté à la fin de la 1^{ère} période, la commission a dû solliciter au dernier moment une nouvelle personne. Certains groupes d'Activités Pédagogiques Complémentaires changent toutes les semaines, ce qui a pour conséquence de changer également les groupes des intervenants. Un questionnaire va être distribués aux enfants afin de connaître leur ressenti sur les Temps d'Activités Périscolaires. Le règlement intérieur des TAP va être distribué dans les cahiers. La commission pense organiser un goûter géant avec tous les enfants et les intervenants.

PERSONNEL

- Compte épargne temps

Il est proposé au sein de la commune d'instaurer un compte épargne temps. Il convient d'étudier les différentes modalités et d'en fixer les éléments. M le Maire propose de saisir le comité technique paritaire du centre de gestion. M le Maire propose de réunir la commission une fois les réunions d'évaluations terminées.

Les vœux du personnel se dérouleront le 17/12 à 18h30.

♦ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS

Les notes synthétiques du SIEIL et d'EneRSIEIL, concernant la période de janvier à juin 2014, sont distribuées aux élus.

♦ QUESTIONS DIVERSES

- M le Maire demande qu'avant le 15/12 tous les élus transmettent leurs montants prévisionnels pour les différents budgets en fonctionnement et investissement et rappelle à la commission Finances qu'elle doit travailler sur l'imprimé de demande de subvention des associations.

- Les colis des aînés seront distribués le 20/12
- La boulangerie devrait ouvrir le 06/01
- M le Maire dévoile un prototype de la future Marianne
- Mme Lefebvre signale un problème de ramassage rue de la Gentilhommière avec le bus de Fondettes. M Marchand informe que le problème est résolu.

Monsieur le Maire donne la parole au public :

Plusieurs habitants de la rue de la Gentilhommière sont intervenus pour faire part de leur désaccord quant au montant de la taxe d'assainissement. M le Maire rappelle que précédemment il existait 2 types de taxes dont le cumul était supérieur à celui actuellement voté. Malgré cela ces administrés souhaitent que le conseil modifie sa décision. A nouveau, les conseillers rediscuteront sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 18 décembre 2014 à 20h30.

Le Maire

les Conseillers Municipaux